

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

Année 2022  
Séance du 7 décembre 2022

N° 25

**Objet : Demande de subvention  
auprès du Conseil  
Départemental dans le cadre du  
Contrat de Solidarité 2021-2023  
pour la rénovation et la  
modernisation des piscines des  
thermes de Digne-les-Bains**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

### Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie  
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

### Etaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :**

Au titre de sa compétence additionnelle « Gestion d'équipements touristiques », Provence Alpes Agglomération assure la gestion de l'établissement thermal de Digne-les-Bains, qui constitue un équipement central de sa stratégie touristique et de son positionnement de territoire de pleine santé.

Éléments indispensables au fonctionnement de l'établissement thermal, les deux piscines nécessitent des travaux de rénovation complète pour des raisons de sécurité des ouvrages et de montée en gamme des équipements. Cette opération d'investissement a été approuvée par le Conseil d'agglomération le 30 juin 2021 par délibération n°68.

L'État s'est déjà engagé à soutenir financièrement cette opération au titre du Plan Avenir Montagnes Investissement, de la DSIL 2022 et du FNADT Rebond, à hauteur de 960 000 € au total.

Au vu de l'importance de notre établissement thermal à l'échelle régionale, l'État et le Conseil régional SUD-PACA ont inscrit d'un commun accord une ligne financière pour sa modernisation dans la convention territoriale d'application du Contrat d'avenir 2021-2027.

Enfin, l'opération a été inscrite dans le Contrat départemental de solidarité territoriale via sa clause de revoyure, et peut donc prétendre à une participation du Département de 330 000 €, ce qui limiterait le reste à charge de Provence Alpes Agglomération à 553 920 €.

**Il vous est demandé :**

- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement actualisé de l'opération :

Dépenses H.T	2 400 000 €
Recettes H.T.	2 400 000 €
Dont :	
Subvention État – Avenir Montagnes Investissement (16.97%)	407 209 €
Subvention État – DSIL 2022 (15.00%)	360 000 €
Subvention État – FNADT REBOND (8.03%)	192 791 €
Subvention Région Contrat d'avenir (23.17%)	556 080 €
Subvention Département Contrat de Solidarité (13.75%)	330 000 €
Autofinancement PAA (23.08%)	553 920 €

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

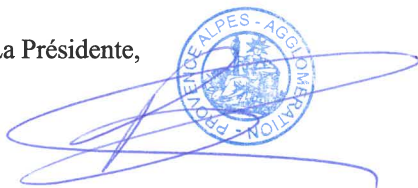
A la majorité pour 3 votes contre et 2 abstentions (M. Michel BLANC, M. Francis KUHN et M. Gilbert REINAUDO ne prennent pas part au vote)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE :

15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20221207-25\_07122022